

**Définition Cellier :** (n.m.) Pièce ou espace en rez-de-chaussée ou légèrement en contrebas du niveau du sol, réservé à la conservation des denrées alimentaires, tout particulièrement du vin.

Du bas-latin cellarium (cellier), dérivé de cella signifiant également cellier. Il apparaît dans le Psautier d'Oxford au XIIe siècle : « Les celiers d'els plains, forsmetanz de cest icel. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

